



Club Logiciels Libres CLLIK

Le club Logiciels Libres est un groupe d'étudiants de ISSAT Kasserine ayant pour vocation de promouvoir les Logiciels Libres au sein de l'institut.

c'est quoi les *Logiciels Libres* ?

Un logiciel est dit "libre" lorsqu'il respecte les quatre libertés fondamentales suivantes :

- Liberté 0 : La liberté d'exécuter le programme, pour tous les usages.
- Cela signifie que vous pouvez exécuter (utiliser) un logiciel libre, quoi que vous en fassiez.
- Liberté 1 : La liberté d'étudier le fonctionnement du programme.
- Vous avez accès aux procédés de fabrication du logiciel. Dans les faits, vous avez accès au code source. Pour faire une analogie, le code source est au logiciel ce que la partition est à la musique, c'est-à-dire qu'il a été écrit par le compositeur (le développeur de logiciel) et est interprété par le musicien (l'ordinateur). Pour le reste de la population c'est relativement inintelligible.
- Liberté 2 : La liberté de redistribuer des copies.
- Vous pouvez faire autant de copies d'un logiciel libre que vous le souhaitez.
- Vous pouvez distribuer ces copies à qui vous voulez.
- Vous pouvez aussi vendre un logiciel libre. La (les) personne(s) à qui vous le donnez (vendez) possède(nt) les mêmes libertés que vous.
- Liberté 3 : La liberté d'améliorer le programme et de publier vos améliorations.
- Vous pouvez modifier le logiciel. Cela va de la traduction (ou si la traduction actuelle ne vous plaît pas la re-traduction) à des modifications majeures.
- Vous pouvez rejoindre l'équipe de développement. Vous pouvez créer un nouveau logiciel à partir d'un logiciel libre.

Souvent, on associe Linux aux logiciels libres, car Linux et "le" système d'exploitation (fait communiquer les logiciels avec la partie matérielle de l'ordinateur) libre, de plus, il est livré avec énormément de logiciels libres par exemple emacs, firefox, thunderbird...

Les Logiciels Propriétaires

Les logiciels non-libres sont dit "propriétaires". Ceux-ci violent une ou plusieurs des libertés énoncées ci-dessus.

Un logiciel de type "freeware" (connu aussi sous le nom de "gratuiciel", plus généralement un logiciel gratuit mais non-libre) viole les libertés 1 et 3.

Un logiciel de type "shareware" (généralement une version limitée d'un logiciel propriétaire) viole les libertés 0,1 et 3. Un logiciel propriétaire commercial viole les libertés 1,2 et 3 (et parfois même la liberté 0).

Et le club dans tout ça ???

Le but du club Logiciels libres est de partager cette superbe philosophie ! (partage des connaissances, entraide...). Le club organise plusieurs événements au cours de l'année :

- Des journées de découverte des Logiciels Libres
- Des conférences (souvent réalisés par des intervenants extérieurs)
- Des créneaux pendant lesquels on vous aide à install GNU/Linux sur votre ordinateur
- Des cours...

Nos objectifs:

- Sensibiliser les étudiants sur les immenses avantages offerts par les logiciels libres.
- Organiser des conférences et des formations sur des techniques, des logiciels ou des langages libres (par les membres du club ou par des intervenants extérieurs).
- Organiser d'Install parties GNU/Linux
- Assurer une permanence régulière pour s'entraider.
- Participer à des événements nationaux ou internationaux en relations avec les logiciels libres.
- Organiser des ateliers de technologie embarqué et robotique

Les membres :

HousseM Mnasri : président et fondateur

Hamza Bouallegui : Trésorier

Saif Eddine Hadj Mouhamed : Communication

Achref Cheyeb : Communication

Mahdi Hermessi : Porte parole du Club

Afef Mdeini : Organisation